

Rabat, le 3 septembre 2019

---

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

---

**Déclaration de franchissement  
de seuil de participation  
FS/EM/23/2019**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que Mr Hassane Amor, Président Directeur Général de la société Microdata, a déclaré avoir cédé, le 29 août 2019, 167 000 actions Microdata sur le marché de Bloc au prix de 300 dirhams, franchissant ainsi directement à la baisse le seuil de participation de 66,66%, dans le capital de la société Microdata.

Suite à cette cession de titres, Mr Hassane Amor déclare détenir directement 1 010 636 actions Microdata, soit 60,16% des actions et des droits de votes de la société.

Mr Hassane Amor déclare envisager d'arrêter ses cessions sur la valeur Microdata dans les 12 mois qui suivent le franchissement de seuil précité.

**Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :**

**Tél :** 05 37 68 89 75

**E-Mail :** [information\\_financiere@ammc.ma](mailto:information_financiere@ammc.ma)